

**Canada (3 juillet 2007)**

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer: <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><u>Le stupéfiant (ou la drogue) contrôlé(e) doit être emballé(e) dans un emballage délivré par une pharmacie ou un hôpital avec l'étiquetage approprié</u></p>	<p align="center">Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>La quantité ne doit pas dépasser celle qui est nécessaire pour une cure unique OU un approvisionnement pour 30 jours, selon celui des deux chiffres qui est le plus faible, sur la base de la dose quotidienne usuelle</p> </div> <p>Substances psychotropes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>La quantifier ne doit pas dépasser celle qui est nécessaire pour une cure unique OU un approvisionnement pour 30 jours, selon celui des deux chiffres qui est le plus faible, sur la base de la dose quotidienne usuelle</p> </div> <p>Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser: _____ _____</p> <p><u>L'exemption ne s'applique pas aux substances énumérées à l'annexe I (voir pièce jointe) sauf indication contraire dans l'exemption</u></p> <p>Autres informations</p> <p>- L'exemption est affichée sur le site Web de Santé Canada: <a href="http://www.hc.sc.gc.ca/dhp-mps/substancontrol/pol/pol-docs/index f.html">http://www.hc.sc.gc.ca/dhp-mps/substancontrol/pol/pol-docs/index f.html</a></p> <p>- Les règlements concernant l'importation/l'exportation personnelle de substances contrôlées sont actuellement examinés</p>	<p>Directeur du Bureau des substances contrôlées Programme de la stratégie antidrogue et des substances contrôlées Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs Santé Canada Indice de l'adresse 3503D Ottawa ON K1A 1B9</p> <p>Tél.: (1) 613-952 2177 Fax.: (1) 613-946 4224 e-mail: <a href="mailto:exemption@hc-sc.gc.ca">exemption@hc-sc.gc.ca</a></p>